



FOUAD CHEHADY DONNE RAISON À SUD-SOLIDAIRES

Orléans, le 31 janvier 2026

QUAND LE PRÉSIDENT PARLE DE « PRISE DE RISQUE »

Lors des réunions de voeux, le président a expliqué que trois syndicats avaient pris des risques en signant l'accord d'intéressement.

Il faut traduire ce que cela signifie concrètement.

Ces syndicats ont accepté un dispositif dans lequel la direction sécurise ses marges et ses résultats, pendant que les salariés deviennent les amortisseurs des aléas économiques et des choix stratégiques de la direction.

Même en atteignant, voire en dépassant tous leurs objectifs locaux, les salariés de la CELC peuvent perdre une partie de leur intéressement simplement parce que d'autres Caisses d'Épargne font encore mieux.

Le risque est pour les salariés, la sécurité pour la direction : C'est cela, la soi-disant prise de risque ?

Souvenez-vous lorsque la CELC a connu un résultat net particulièrement bas, cette année-là, les salariés ont subi la rigueur, comme les autres années. Seul le Président a vu son salaire augmenter de plusieurs dizaines de milliers d'euros !

L'incertitude et le risque ne s'appliquent donc pas à tout le monde de la même façon.

Quand l'avenir est incertain, faire porter l'aléa économique sur la fiche de paie des salariés n'est pas un acte de responsabilité, encore moins un acte syndical.

C'est un transfert de risque.

Le président a reconnu que la part variable et l'intéressement ne sont pas à la hauteur des résultats financiers 2025 qui sont excellents. Les salariés ont tenu la barre dans un contexte tendu : plus d'objectifs, moins d'effectifs, toujours plus de pression.

Pourtant, le partage des richesses issues du travail est aujourd'hui insuffisant.

2025 : QUAND IL FALLAIT DÉCIDER !

Pourquoi ces sujets n'ont-ils pas été portés et défendus par F.CHEHADY lors des NAO et des négociations sur l'intéressement ?

Son double discours ne trompe personne. Son seul objectif dans les négociations était de limiter le partage des richesses pour ensuite orchestrer sa propre mise en scène de prétendu sauveur du pouvoir d'achat.

Difficile de croire à la comédie sociale de F.CHEHADY quand il tire l'intéressement vers le bas, refuse les augmentations générales au niveau local, et rend la PV de plus en plus aléatoire !

Même avec d'excellents résultats, les salariés n'ont aucune garantie de toucher leur juste part.

Le président rappelle que trois syndicats ont signé l'accord... mais il oublie celui qui avait vu juste : **SUD-SOLIDAIRES**.

Ce dernier a également cité avec admiration un discours du Premier ministre canadien expliquant que lorsqu'on n'est pas autour de la table, on finit par être au menu.

Sur le partage des résultats, les salariés savent très bien où ils sont placés : certainement pas autour de la table.

PV ET INTÉRESSEMENT : DU SALAIRE ALÉATOIRE

La part variable et l'intéressement actuels ne sont pas du partage. Ce sont des dispositifs conditionnés, comparatifs et individualisés, dépendants d'objectifs commerciaux. Un excellent résultat collectif peut être atteint et malgré tout, on peut perdre sa prime à cause d'un indicateur local, d'un classement interne ou d'un objectif individuel arbitraire.

Ce n'est pas du salaire, c'est la loterie façon F.CHEHADY !

CONFiance SOCIALE À SENS UNIQUE !

Faire confiance à la direction, comme le revendique un syndicat d'accompagnement, c'est accepter des objectifs irréalisables dans des conditions de travail toujours plus dégradées, sans garantie de retour pour les salariés.

SUD-Solidaires n'est pas là pour applaudir les envolées lyriques et le numéro de communication du président. Le rôle d'un syndicat doit être clair : s'assurer que chaque accord signé protège réellement les intérêts des salariés et garantit une répartition équitable des richesses.

ENCORE ET TOUJOURS, SUD-SOLIDAIRES REVENDIQUE :

- Des augmentations générales de salaire qui compensent la perte de pouvoir d'achat,
- Une prime de technicité tous les 3 ans,
- Un intéressement réellement collectif et décorrélé d'objectifs commerciaux et de la comparaison avec d'autres CE.



**CE QUE SUD-SOLIDAIRES
PRÉVOYAIT,
LA RÉALITÉ LE CONFIRME !**

REJOIGNEZ-NOUS !



Vos représentants SUD-Solidaires

Maryline BALLANGER, Florine BERHOUET, Elodie DAGRON, Cécile GAMBERT, David GANDON, Laurent GIRARDEAU, Françoise GODBILLOT, Alain GROSMaire, Tristan GUERIN, Isabelle LEFEBVRE, Damien PINSAULT, Alain QUESNE, Aurélien RIGUET, Corinne RIGUIDEL, Gérôme TOURNOIS



Contact

SUD-Solidaires Groupe BPCE
Section Loire-Centre
2, rue Lavoisier 45140 Ingré
Tél. 02 38 41 52 84 / 06 95 26 58 29
Code courrier PSX45
sudcelc@sudbpce.com